


Le risque technologique majeur

Politique, risque et processus de développement

Patrick Lagadec

docteur en science politique

collection  *uturibles*

PERGAMON PRESS
Paris Oxford New York Toronto Sydney Frankfurt

Introduction générale

**Une approche politique des
risques technologiques majeurs**

1. Un nouveau champ d'interrogation sur les fondements mêmes de notre civilisation industrielle

Risques technologiques majeurs. Trois mots bien simples en apparence et qui néanmoins soulèvent un nombre incalculable de questions techniques, d'interrogations sociales, de défis particulièrement redoutables pour la conscience et l'action politique de notre temps. Trois mots trouble-fête promptement évacués s'ils se font quelque peu insistants: « La vie est le risque ; sans risque point de créativité, point de dynamisme ; mais assurément famine, épidémie, chandelle et, au bout du chemin, affrontement, guerre dévastatrice ». Ce solide bon sens - qui n'est pas faux mais plus assez vrai - ne réussit pourtant pas à faire taire la question. Il est bien vrai que le risque est une dimension indissolublement liée à la vie ; que l'homme s'est arraché à sa condition première par la fabrication de l'outil, facteur de risque ; que le risque a pris une ampleur et des formes nouvelles lorsque l'outil s'est transformé en machine et l'artisan en ouvrier : le chemin de fer, les filatures, les mines ont provoqué des morts en très grand nombre. Le risque, c'est bien exact, ne date pas d'aujourd'hui. N'oublions pas : le 10 mars 1906 - et ce n'est pas une exception pour nos pays industriels - une énorme explosion rava-geait la mine française de Courrières : 1100 morts, plusieurs centaines d'invalides à vie ; 562 veuves, 1133 orphelins ; la faim, le froid ; 50000 grévistes, des troubles. Clémenceau fait mettre le bassin en état de siège : 25000 hommes de troupe quadrillent les coronas, interdisent la libre circulation : terreur, clandestinité, « complot », arrestations de responsables syndicaux ; reprises de la vie politique du travail. Deuil, misère et amertume (1).

Et pourtant le risque technologique* pose un problème nouveau aujourd'hui. Depuis le premier tiers de ce siècle les moyens développés par l'homme ont changé d'échelle - ce sont les grands complexes industriels par exemple -, et le risque a suivi dans l'ordre du quantitatif. Depuis quelques décennies aussi, la science a singulièrement transformé l'activité industrielle : de nombreux processus, de nouveaux produits ont pu être mis au point. Avec eux, des risques de nature tout à fait inconnue par le passé sont apparus ; cela, alors même que l'appui massif de la science renforçait singulièrement la prétention de l'homo faber contemporain à maîtriser de mieux en mieux, jusqu'à la perfection croyait-on, les dangers encourus.

* Le vocable « technologique » sera entendu dans une très large acception : le développement strict des techniques, mais aussi le développement industriel associé à la mise en oeuvre de ces techniques ..(Voir p. 9).

L'enthousiasme de la conquête, l'arrogance qu'insuffle parfois la réussite, le douloureux sentiment aussi - après Hiroshima - du rachat nécessaire dans l'univers civil lorsque l'on avait trop "réussi" dans le militaire, devaient longtemps laisser les questions du risque dans l'ombre. A présent, alors que certaines déconvenues sont patentées, que l'intérêt pour le long terme s'est affirmé, que l'approche globale du développement s'est presque imposée à côté des études sectorielles de la croissance, on manifeste un intérêt plus résolu pour cette interrogation qui n'avait jamais échappé aux scientifiques les plus avertis. Les sciences et les techniques, peut être déjà en tant que telles, certainement en tant que processus sociaux, montrent sans cesse plus clairement leur ambivalence, à mesure même qu'elles se développent, modèlent et transforment nos styles de vie et notre milieu naturel.

Pour aiguïser encore l'attention portée à cette ambivalence, quelques phénomènes sont intervenus. Ce sont l'émergence de mouvements sociaux, ou tout au moins de manifestations sociales d'envergure mettant en question les choix réalisés au nom du progrès technique. Ce sont aussi, comme déclencheurs immédiats, une série d'événements qui se sont maintenant imposés comme rubrique à part entière dans la grande presse : les catastrophes. Et ces phénomènes hors du commun, régulièrement qualifiés d' « extrêmement rares » mais toujours plus pressants, commencent à déterminer une réflexion élargie sur la question du risque technologique majeur.

Mais nous en sommes, dans une large mesure, aux balbutiements. Tout au plus dispose-t-on d'un début d'expérience dans le domaine du nucléaire civil qui, le premier, a bénéficié d'une attention aux questions de sécurité. En fait, on se retrouve fort démuni face à nos trois mots : risque technologique majeur. Le bon point, à l'aube de la décennie 80, tient au moins à ceci : la question est en passe d'être reconnue. Mais comment l'aborder ? C'est ici une désagréable surprise : les démarches classiques semblent défailtantes. Diviser les difficultés, les aborder une à une en se reposant sur une loi assurée d'additivité n'est plus une méthode opératoire : les phénomènes en cause s'imposent d'abord dans leur caractéristique de globalité. Leur compréhension exige, non plus seulement de bonnes connaissances sectorielles, « verticales », pour lesquelles excellent les spécialistes formés depuis la seconde guerre mondiale, mais encore des démarches « horizontales », « diagonales », permettant la mise à jour de logiques générales. On renâcle face à une telle perspective ; d'une part, en raison de la difficulté, par manque d'exercice, tant on s'est accoutumé aux cloisons, aux logiques fonctionnelles partielles ; d'autre part, en raison des remises en question que susciterait la transgression de la règle établie de compréhension seulement locale. On rechigne parce que les questions à mettre sur la table d'analyse ne sont pas anodines. Une catastrophe n'est pas le résultat d'une simple défaillance technique ou humaine ; elle est le produit d'un faisceau de facteurs qui vont depuis la mécanique, la gestion d'entreprise, l'aménagement du territoire,

jusqu'aux grandes options technologiques, aux choix de style de vie... En bref, aborder la question du risque technologique majeur requiert bien souvent que l'on remonte jusqu'aux fondements mêmes de notre civilisation industrielle, ses atouts techniques, ses valeurs les plus fortes. D'où le caractère "brûlant" de l'interrogation, dès lors qu'elle dépasse la pétition de principe et la rhétorique de bon ton. Il n'est pas étonnant, en pareilles conditions, que le phénomène échappe encore largement à l'intelligence et que les discours aient quelque peine à s'articuler au réel.

D'où cette étrange "perfidie" de nos trois mots d'apparence bien innocente. De façon rarement démentie, ils s'ingénient à transformer en tour de Babel les séminaires organisés sur ce thème depuis quelques années. La difficulté et la crainte de comprendre sont des obstacles de taille. Dès ses premiers mots, l'orateur a perdu une bonne part de son auditoire, déçu par ses choix en matière de définition, de délimitation du sujet ou d'angle d'attaque.

Fort de cette constatation élémentaire et pour faire un pas de plus, retenons un instant le mode de l'évocation qui peut aider à mieux approcher notre question. Trois événements servent aisément de support à cette évocation. Seveso: la fuite de dioxine, produit d'une toxicité extrême, vraisemblablement mutagène et tératogène. L'Amoco-Cadiz : l'échouement, le 16 mars 1978, d'un de ces géants des mers, capables d'affecter de vastes régions côtières. Three Mile Island: l'accident nucléaire qui fait craindre l'évacuation massive de population le 28 mars 1979, en Pennsylvanie (U.S.A.).

En prenant appui sur de tels événements - qui, dans une très large mesure, restent encore des alertes et n'atteignent pas la gravité qui pourrait être la leur -, nous soutiendrons ultérieurement l'idée centrale suivante que nous précisons dès maintenant pour raison de clarté : il y a rupture franche entre le risque technologique majeur d'aujourd'hui et les dangers, de même origine, connus par le passé. D'une part, l'ampleur des phénomènes a changé par exemple, certains responsables, en juillet 1976, ont pu se demander en secret si l'accident de Seveso n'allait pas contraindre à évacuer Milan, la capitale économique de l'Italie, et pour un temps non déterminé. D'autre part, la nature des dangers s'est transformée : du fait de l'accroissement quantitatif tout d'abord - non plus la mort mais l'hécatombe collective -, en raison ensuite de la qualité des éléments en jeu qui font planer la menace non plus seulement sur les vivants mais sur leur descendance : c'est maintenant l'intégrité de la vie qui se trouve ainsi concernée.

On ne peut plus se cacher la réalité : de grandes agglomérations, de vastes zones, sont aujourd'hui sous la menace de graves destructions, contaminations, évacuations. Les populations concernées par chaque cas se comptent par centaines de milliers, voire par millions. Et les causes de désastres sont assurément multiples, même si elles restent mal inventoriées et peu connues.

Ce sont très précisément ces menaces et leur traduction possible en événements catastrophiques que nous qualifions ici de "risque technologique majeur". Pareils risques intéressent directement les sociétés industrielles dans leur vie, leur territoire, leur organisation, leurs options, leur avenir, leur reproduction. L'étude des questions liées à cette nouvelle situation est l'objet du présent travail. Comment une telle situation interpelle-t-elle la conscience et l'action politiques de notre temps ? Quels sont les défis à clarifier, à relever ? Comment la raison, la liberté et la volonté collectives peuvent-elles se réappropriier certains leviers qui viennent, semble-t-il, de nous échapper ? Comment l'intelligence des phénomènes, souvent absente, parfois totalement en déroute - on s'en aperçoit de façon cruelle au moment des catastrophes lorsque tous les discours tournent à vide, que l'on invoque la fatalité et que l'on s'en remet au miracle -, peut-elle retrouver sa place dans les processus de décision en matière de développement ? Autant de questions que ne peut plus ignorer le politique.

La réflexion à mener est sans doute nouvelle. Jusqu'ici, l'accident faisait, pour ainsi dire, partie du contrat de travail qu'elles qu'aient été les oppositions à cette situation ; des systèmes de régulation sociale furent d'ailleurs mis au point pour "gérer" ce prolongement funeste de l'activité laborieuse. Avec la possibilité d'hécatombes civiles - non "gérables" au sens classique du terme -, un nouvel état de fait apparaît. Mais il est un autre domaine où il a fallu déjà reconnaître une solution de continuité analogue. Il s'agit du domaine militaire ; de l'interrogation qui s'est développée avec l'avènement des forces nucléaires. Certes, à cette occasion aussi, il a fallu une bonne dizaine d'années pour reconnaître contre tout bon sens, celui de l'« expérience » - Dresde et Hambourg comptèrent plus de victimes qu'Hiroshima et Nagasaki -, que "la" bombe n'était plus "une" bombe. Et on a dû admettre que le principe de Clausewitz ne fonctionnait plus si bien : quand l'engagement signifie point final, il n'est plus continuation de la politique. Les moyens ont changé la nature de la question. Ici de même, avec l'activité industrielle et ses menaces. C'est pourquoi est si éclairante pour nous, au moins comme point de départ, une recherche comme celle de Karl Jaspers dans son ouvrage "La bombe atomique et l'avenir de l'homme" (2). Dans cet écrit, il nous présente une réflexion qui, précisément, se situe "aux limites", au bord de ce que l'on a appelé "l'impensable" et qui doit appeler la pensée et non borner la réflexion. Autant que les thèses centrales de cet auteur, évoquons ici les voies qu'il nous désigne comme des impasses à éviter en pareille problématique.

Aux situations-limites, c'est la totalité qui est en jeu et non un élément marginal du système. De ce fait, la pensée cloisonnée n'est plus opératoire ; le "bon sens", également, mène à la déroute dans la mesure où les grandes règles de références ne peuvent plus s'appliquer. Les "réalistes", les "spécialistes", les "scrupuleux de jurisprudence", seront alors toujours pris de court

par l'événement. Les grandes organisations, soucieuses de régularités bien ordonnées, excellent pour gérer le courant : elles buteront le plus souvent sur la situation-limite, par nature inédite.

Aux situations-limites, l'exigence de connaissance est impérieuse. Mais elle appelle autre chose que le simple examen des symptômes; ou, si l'on reprend l'expression plus ramassée de Hegel, *la vérité est alliée à la réalité*. L'important n'est pas seulement la bombe mais la guerre, indique Jaspers ; ce qui signifie pour nous : non pas seulement la catastrophe mais l'organisation et la conduite de l'activité économique. Ce type d'examen se heurte immédiatement au chantage : *Taisez-vous, vous déclenchez la panique !* Jaspers rétorque : *En 1933, en Allemagne, on disait : « surtout pas de guerre civile » ! (p. 656)*. Et il complète : *La peur n'a d'intérêt que si elle se transforme en force faisant agir la raison (p. 656) ; si la terreur panique précipite dans la déraison, l'angoisse éclairée mène à la libération par la raison (p. 658)*.

Aux situations-limites, le politique ne saurait céder à l'illusion d'un nécessaire retour à l'équilibre : il y a des situations de réelles ruptures. L'ultime recours ne saurait être tenu pour garanti. Il n'y a pas de nécessité naturelle ; l'avenir incombe à l'homme, à sa responsabilité.

Aux situations-limites, les pensées immédiates, celles du bon sens, celles qui veulent gommer hâtivement les interrogations fondamentales suscitées par la nouvelle situation, ne seront d'aucun secours. Pour les situations de rupture, la tâche qui incombe est celle de retrouver du "sens". Il faut pour cela de la clairvoyance, celle d'un Thémistocle par exemple ; c'est-à-dire la capacité de se libérer des fausses "nécessités" de l'heure, de retrouver des principes d'intelligence de l'ensemble et de subordonner à une nouvelle direction politique les activités humaines. Sans cette capacité à assumer l'interrogation qui émerge et à y répondre par un projet, une politique restera désemparée.

Aux situations-limites, c'est la liberté de l'homme qui se trouve interpellée. Il s'agit alors, non de prédire, mais plutôt de préparer ; non de livrer des pensées toutes faites, mais d'en construire qui n'écartent pas l'homme sa tâche de liberté. Et la liberté ne peut être, quand la totalité est en jeu, celle de quelques-uns. On se gardera donc d'attendre des prophètes, car *alors c'est le Führer qui arrive* (2, p. 646), ou de verser dans le désespoir des sages qui ont toujours dit que l'homme était trop bête pour qu'on puisse en attendre quelque chose : le despote éclairé a rarement donné mieux que ses sujets. Le moyen de cette liberté recherchée, c'est la démocratie, réalité ou projet à redéfinir également puisque la rupture qui surgit l'affecte comme tout autre composante de la situation ; la démocratie, ce sera donc autre chose qu'un assemblage d'institutions formelles. Liberté et démocratie interpellent la planification et le politique qui l'oriente : face à l'événement-limite, il ne s'agit pas de dresser un plan magistral

qui pourrait ordonner, non plus de dessiner une simple réorganisation des activités, mais d'ouvrir de nouvelles possibilités à l'activité humaine, en sachant qu'il n'est pas possible de prévoir ce que les hommes créeront par un acte de liberté. Et cela, finalement, n'est possible qu'au prix d'un revirement de la volonté collective.

Il nous faut encore nous arrêter sur deux obstacles signalés par Jaspers, particulièrement aigus dans notre propre domaine. La volonté d'ignorer d'une part ; le renoncement de l'autre. La première attitude se manifeste comme constante ; il nous faudra l'examiner de près au travers de l'expérience et tenter d'en comprendre les ressorts fondamentaux. La seconde s'exprime aussi fréquemment. Dans le domaine militaire, on fait régulièrement remarquer : *étant donné ce qu'est l'homme, il n'y a pas d'espérance à avoir*. Dans notre domaine aussi, mais de façon plus relative, on a pu nous confier : *étant donné ce qu'est maintenant la valeur suprême de nos Sociétés - l'économique au sens le plus étroit - , il n'y a plus de marge de manœuvre. Entre une usine et une grande cité, on n'hésite pas une seconde ; on garde l'usine et on reconstruira ailleurs l'agglomération, si besoin est, en accordant des augmentations**. Si l'on suit cette ligne, il faut se représenter la situation de la façon suivante : nous sommes au seuil du métastable, de l'eau encore liquide à -10°, et la première perturbation va tout faire prendre en glace, sur la crête de la vague qui va s'écraser... Dans ce cas effectivement, il n'y a plus rien à faire. Reste alors à méditer sur la finitude, non de l'humanité (ce n'est valable que pour le militaire), mais tout au moins de l'Occident qui tire sa puissance de son appareil industriel et de ses capacités technologiques. Nous ne partagerons pas ici cette appréciation. Nous maintiendrons qu'une espérance reste possible, espérance et non certitude ; que par la recherche et l'expérimentation, il est possible, à de multiples niveaux et grâce à une meilleure connaissance du tout dans sa globalité mais aussi dans ses différences locales, d'ouvrir de nouveaux champs pour la réflexion et l'action collectives. Mais, bien évidemment. Tout ce travail nécessite la délimitation d'un domaine d'examen particulier. Les pages qui précèdent montrent déjà nombre de choix que nous avons dû opérer. Nous allons revenir maintenant sur ces options pour les expliciter clairement.

2. Des priorités dans l'examen

Différents types de risques pourraient être qualifiés de "majeurs". Nous nous intéresserons ici au risque technologique. en donnant à ce terme une très large acception : l'outil aussi bien que l'installation, le complexe, le projet qui a été rendu possible du fait du développement de la science et de la technologie, fruit de l'ingéniosité humaine. Pour reprendre en partie l'acception britannique (3) ou européenne (4) de l'expression, nous examinerons les menaces qui, du fait de l'activité industrielle, pèsent non plus seulement sur les personnes et les biens se trouvant à l'intérieur des enceintes où s'exerce l'activité de travail, mais encore sur tout

* Propos qui ne sont pas ceux d'une personne en marge de la société ni à l'écart de ses pôles de décision.

ce qui se trouve au-delà de ces enceintes ; et en priorité, les menaces qui se traduisent par des événements brutaux, soudains.

Nous laisserons assez largement hors du champ d'analyse ce qui relève du domaine militaire. Ainsi, nous n'étudierons pas les scénarios qui fleurissent aujourd'hui aux Etats-Unis où chacun, grâce à un petit ordinateur de poche, peut savoir quels sont les dangers qu'il court si telle bombe nucléaire explose à telle distance du lieu où il se trouve et à telle hauteur. Cependant, comme on vient d'ailleurs de le voir dans les pages précédentes, cet univers du militaire ne sera pas radicalement tenu à l'écart. En effet, il y a là un continuum, et si coupe il y a, elle sera dictée par les priorités données au travail, non pas la nature même des phénomènes. Le domaine militaire peut suggérer d'intéressantes réflexions pour notre examen des risques industriels ; en termes de défense nationale, de sécurité civile, d'ampleur des événements parfois, il y a une continuité à ne pas ignorer ; de même entre manifestation, désordre, acte de malveillance et engagement guerrier ; ou encore entre "l'état de siège", décrété comme à la suite de la catastrophe de Courrières ou pour fait de trouble interne majeur. Nous sommes bien conscients des dangers, pour la qualité des recherches, de coupes trop hâtives. En bref, soulignons donc que ces éléments liés au militaire seront considérés lorsqu'il le faudra, mais ces derniers ne seront pas mis prioritairement au centre des réflexions. Incidemment, puisque l'objection n'est pas rare, précisons que nous rejetons l'idée selon laquelle aucun risque, hormis l'engagement nucléaire, ne devrait retenir l'attention aussi longtemps qu'une paix universelle ne sera pas assurée : de tels principes paralysent et justifient à bon compte l'inaction. Les termes de l'argument doivent être renversés : dans la mesure où certaines avancées auront pu être menées dans des domaines comme le nôtre, l'abord de la question militaire - à l'évidence beaucoup plus grave et complexe - en sera facilité.

Un second choix, pour restreindre notre champ d'investigation, sera opéré sur des principes analogues. Le domaine des catastrophes naturelles sera lui aussi tenu à l'écart dans une large mesure. Ainsi nous n'étudierons pas, par exemple, des phénomènes aussi graves que le tremblement de terre de Tan Shan qui, le 27 juillet 1976, fit 650000 victimes chinoises ; ni cette inondation considérée comme la plus grande catastrophe naturelle historique répertoriée et qui, en juillet-août 1959, aurait fait deux millions de morts dans le Nord de la Chine (5) ; de même les tsunamis au Pakistan, les séismes d'Amérique Centrale et du Sud, les éruptions volcaniques d'Asie du Sud-Est, etc. Les très nombreuses discussions, souvent confuses, sur les rapports entre catastrophes dites "naturelles" et catastrophes d'origine industrielle justifient que l'on s'attarde un peu sur ce point. Là encore, il y a continuum évident, et sur de multiples lignes d'analyse. D'un pôle à l'autre, on peut marquer trois jalons : depuis le tsunami qui ravage une région d'Alaska jusqu'au séisme prévu, attendu, et qui peut détruire des stockages de gaz et d'hydrocarbures - ce qui va ravager la région voisine -, en passant par l'inondation en zone densément peuplée mais mal

protégée. D'un pôle à l'autre, la responsabilité de l'homme s'accroît. Insistons encore pour éviter tout malentendu. Comme le rappelle Jean-Jacques Salomon dans sa préface à un récent numéro de la revue *Futuribles* consacré à cette question (6), déjà Rousseau s'en prenait à Voltaire sur sa lecture du désastre de Lisbonne : *Ce n'est pas la nature qui a « rassemblé là vingt mille maisons de six à sept étages » ; si les habitants s'étaient dispersés ou logés plus légèrement, « on les eut vus le lendemain à vingt lieues de là, tout aussi gais que s'il n'était rien arrivé »* (7). De même reviendrons-nous ultérieurement sur certains cas, où l'homme fait montre d'une irresponsabilité stupéfiante dans ses choix de développement, étant donné les menaces d'origine naturelle qui concernent le lieu choisi. Si l'on suit les spécialistes de la plus grande compagnie de réassurance au monde, la Münchener Rückversicherung Gesellschaft, le symbole pour la planète est Tokyo : une probabilité de séisme extrême de l'ordre de un pour cent et par an (10^{-2} /an) ; un dommage évalué à 200 milliards de dollars U.S. (8) ; et la baie continue à recevoir des méthaniers, Kawasaki abrite toujours des réservoirs d'hydrocarbures incapables de résister à un séisme d'importance (9). Quel est donc notre choix ? Nous retiendrons seulement les cas où la responsabilité de l'homme est lourdement engagée. Par souci de simplification, et aussi pour faciliter l'apprentissage social sur cette question, nous serons même enclins à retenir prioritairement les cas où l'homme est responsable, de bout en bout, des situations créées ; de telle façon qu'il n'y ait pas de fuite trop tentante dans l'invocation du fléau naturel. Mais, bien sûr, cela n'empêche pas d'inclure, à la marge, d'autres situations où l'homme, pour n'être pas totalement maître des phénomènes, n'a pourtant pas géré convenablement tout ce qui relevait de ses responsabilités. Comme dans le domaine militaire, celui des catastrophes dites naturelles est aussi riche d'enseignements : questions de dimension des phénomènes, de prévention, d'évacuations, de plans de secours, etc. Encore une fois, il n'y aura pas ignorance, mais la priorité ne sera pas donnée à ces événements dans l'analyse.

Un troisième choix de priorité est à expliciter. L'analyse ne sera pas non plus centrée sur les risques professionnels que connaît le travailleur dans l'industrie. Non pas qu'il ne soit pas important, lui non plus - il y a plus de 2000 morts au travail chaque année en France -, mais par souci encore de simplification. Nous nous en tiendrons principalement aux phénomènes pouvant concerner aussi les populations, à l'extérieur de l'usine. Nous reconnaissons les dangers d'une telle délimitation et les remarques des syndicats britanniques, par exemple, qui s'étonnent parfois de cette sollicitude soudaine dont bénéficie le citoyen (l'électeur) quand le travailleur supporte quotidiennement des dangers importants (10). Là aussi, nous répondrons en terme d'apprentissage : dans la mesure où même les risques de très grande ampleur, sensibles en terme de force électorale, restent non traités ou insuffisamment pris en compte, il y a peu de chance pour que les risques professionnels soient contrôlés avec toute la détermination nécessaire. Ce que la conscience et l'action collective pourront gagner sur le terrain plus sensible du risque collectif pourra être

un gain important pour le travailleur qui, il ne faut pas l'oublier non plus, est aussi citoyen et souvent l'habitant des zones urbaines les plus exposées. Là encore, les lignes de continuum sont nombreuses entre le "travailleur" et le "citoyen" ; entre "l'incident classique" et la "catastrophe majeure" : une catastrophe n'est bien souvent qu'un incident qui a trouvé une funeste caisse de résonance ; qu'une série d'incidents qui se sont amplifiés les uns les autres ; qu'un aboutissement de difficultés mineures, etc. Nous ne négligerons donc pas les enseignements à tirer de l'observation des accidents industriels plus classiques.

Une quatrième priorité a également été observée. Entre les deux domaines que l'on distingue maintenant de façon habituelle, la sûreté et la protection, nous avons largement choisi le premier. Nous avons en cela retenu l'acception britannique de l'expression "major hazard" : risque d'événement brutal, soudain (dépassant le périmètre de l'installation). Non pas que ces événements dont se préoccupe la sûreté soient plus graves : Minamata n'est pas moins sérieux que Feyzin ; la pollution du même type des cours d'eau du Canada (11) n'est pas moins préoccupante que l'accident ferroviaire de Toronto. Les 6 tonnes de crème au plomb vendues chaque année en France ne sont peut-être pas moins dangereuses que bien des événements d'apparence spectaculaire. Les rejets massifs de CO₂ dans l'atmosphère, les rejets continuels de produits hautement toxiques et mutagènes sont des questions également tout à fait sérieuses. Bref, ce n'est pas seulement la gravité des phénomènes qui a guidé notre choix mais, en premier lieu, une fois encore, le souci d'apprentissage. Si quelques pas supplémentaires peuvent être faits - sous la pression d'événements chocs, facteurs clés pour le changement social - pour une meilleure politique en matière de sûreté, nous disposerons alors d'une expérience positive, bien utile pour aborder dans leurs multiples aspects les risques diffus. Si, au contraire, même confronté à l'analyse rigoureuse, on se montre encore capable de nier, comme aujourd'hui, les évidences les plus formidables (*le pétrole s'évapore ; il ne s'est rien passé à Harrisburg ; Seveso, 'est la pollution des esprits*), Alors il y a peu de chance pour que les questions plus délicates de risques lents et diffus soient convenablement abordées, voire reconnues. D'où la priorité que nous avons retenue. Mais, bien évidemment, aucune cloison étanche ne sera dressée artificiellement entre les deux types de réalité évoquée et qui, une fois encore, ne sont que des pôles sur un continuum, bien des phénomènes présentant d'ailleurs à la fois des problèmes de sûreté et de protection.

Enfin, dernier élément dans notre hiérarchisation, nous avons principalement mené nos recherches sur les pays développés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Mais, même si ces régions sont les plus représentatives, les autres pays industrialisés font partie du champ de la recherche. Comme d'ailleurs, et ceci est d'importance, les pays du Tiers-Monde qui importent la technologie occidentale. Insistons sur ce point. Les pays pauvres sont déjà les plus touchés par les calamités naturelles ; mais voici que s'ajoutent pour eux les risques d'origine technologique et de grande échelle.

Pendant l'été 1979, un barrage céda au nord-ouest de Bombay : il y eut, estime-t-on, plus de 25000 victimes. La concentration de population propre à ces pays rend plus grave encore la menace qui les guette ; le contexte dans lequel y seront transférées nos technologies à haut risque pourra accroître encore les menaces liées à l'utilisation de ces nouveaux outils. Il y a là un champ de recherche très important à couvrir au moment où se discute le "redéploiement", le dialogue "nord-sud", etc.

Dans ce champ, ainsi différenciellement éclairé, quelles ont été les perspectives particulières de notre entreprise ? Nous allons les présenter en quelques pages.

3. Perspectives de recherche: risque technologique majeur et exercice du choix collectif

Intéressé par le risque, le journaliste collectionnera les événements, rendra compte de débats, de rapports et, toujours à la recherche du fait qui sort du "bruit" coutumier, sera généralement attentif aux événements catastrophiques auxquels il consacrera volontiers ses manchettes. Le technicien, aidé du probabiliste et du statisticien, testera ses outils, étudiera ses circuits de contrôle et mécanismes de secours. Le gestionnaire s'interrogera sur la vulnérabilité de ses établissements. L'économiste évaluera des coûts de prévention, de dommages, les marchés de l'assurance ; et, bien loin de cet univers, l'historien tentera de mettre en perspective l'actualité et l'expérience du passé, de produire un sens qui vienne d'un peu plus loin ; de même le sociologue s'attachera-t-il à examiner comment un fonctionnement social particulier peut être cause des phénomènes observés, en redonnant aux événements leur épaisseur, leur réalité sociale que les lectures rapides propres aux sciences exactes sont incapables de faire percevoir. Il faudrait aussi mentionner le juge d'instruction, la commission d'enquête dont le rôle est de faire émerger un peu plus de vérité sur ce qui s'est passé lors de tel événement, alors que les voiles les plus épais viennent régulièrement recouvrir ce qui pourrait trop porter atteinte à une image de marque, une corporation, des intérêts acquis, une fierté locale ou nationale. Le psycho-sociologue pourra examiner de la même façon les divers mécanismes psychologiques auxquels ont recours des individus ou des groupes plongés brusquement dans une situation angoissante du fait d'une information, d'un événement.

Pourquoi avoir retenu la perspective plus globale esquissée précédemment, une perspective politique, alors qu'aux dires de certains de bonnes études techniques régleraient si bien la question ? Que régulièrement aussi on soutient que ce problème du risque majeur ne regarde en rien le politique dans la mesure où, tout simplement, il n'y a plus de marge de liberté en termes de développement technico-économique et que moins il sera fait état de ces problèmes, mieux assurée sera la conduite des affaires et de la Société ?

Deux considérations ont assuré pourtant notre résolution. L'une générale : il s'agit de la quête sans cesse plus marquée dans nos pays d'informations, de pouvoirs en matière de politique de développement. Depuis une quinzaine d'années, nombre de voix, jusqu'aux plus hautes instances des Etats, se sont élevées pour souhaiter, demander ou exiger une planification du développement opérée sur des bases singulièrement élargies - dans l'espace, le temps, le choix des variantes, les finalités ultimes - et sous un contrôle plus étroit des citoyens ou de leurs représentants*. Serait-il possible de soutenir qu'est morte aujourd'hui cette aspiration - qui a notamment engagé le Parlement français à voter à l'unanimité une loi prévoyant la mise au point et une certaine publicité d'études d'impact des grands projets de développement, qui a engagé aussi à transformer notre législation sur les installations classées. Même si on veut la combattre avec la dernière énergie, mieux vaut encore ne pas se voiler la face. Cette aspiration trouve une surface de projection tout à fait privilégiée avec la question du risque technologique majeur. Quels risques ? Risques pour quels buts ? Risques au profit de qui ? Risques supportés prioritairement par qui ? Risques engagés, choisis, légitimés par qui ? Comment ? Même si toutes ces questions ne sont pas encore actuelles dans leur forme explicite, rien n'interdisait, bien au contraire, de s'interroger avant que des situations de blocage important soient expérimentées dans nos sociétés industrielles. Car l'événement, en matière de risque majeur, vient comme la foudre et ses effets peuvent être rapides et redoutables. N'oublions pas : Clémenceau décréta l'état de siège pour une catastrophe certes importante mais sans commune mesure avec les menaces actuelles. Cela pourrait-il laisser indifférent le politique ?

C'est là une seconde considération qui devait nous engager à retenir notre angle d'analyse. Maurice Strong, alors Secrétaire Général du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, énonçait en août 1974 une mise en garde qu'il ne faudrait pas négliger : *La pollution engendrera des tensions sociales et politiques insupportables qui se manifesteront par une recrudescence de la violence et des actions d'hommes ou de populations désespérées* (13). Ce qui est vrai pour la pollution l'est, à un degré bien plus élevé, pour le risque. En quelques heures, c'est la déroute, le désarroi, la panique, une situation ingouvernable à l'échelle d'une région et, en conséquence, la menace de jacquerie de grande ampleur, de lois d'exception et de tout ce qui peut s'ensuivre. Cela serait-il à ignorer ? Le politique interpellé de façon si brutale et si aiguë par la technologie et son utilisation ne peut rester plusieurs décennies en arrière et discourir à la manière des sophistes, avec pour toute nourriture quelque référence évasive et grandiloquente à la compétence des experts. La réflexion politique n'a pas pris la

* Par exemple G. Pompidou : *Dans un domaine dont dépend directement la vie quotidienne des hommes s'imposent plus qu'ailleurs le contrôle des citoyens et leur participation effective à l'aménagement du cadre de leur existence... Il faut créer, répandre une sorte de morale de l'environnement, imposant à l'Etat : aux collectivités, aux individus, le respect de quelques règles élémentaires faute desquelles le monde deviendrait irrespirable.* (Discours du Président de la République à Chicago, 28 février 1970, (12, p. 25).

mesure des menaces actuelles, des ignorances de notre société industrielle sur ce qui peut lui valoir d'un moment à l'autre des effondrements significatifs ; des simulacres que jouent parfois les citoyens, plus ou moins avertis à force d'alertes de toute sorte mais incapables de porter le fardeau de la lucidité : il ne reste alors que le jeu - on fait semblant, même dans les sondages -, d'où de cuisantes surprises possibles en cas d'événements graves si le mécanisme du simulacre prend fin ; des réactions radicales que peuvent avoir les citoyens si, après un désastre, ils trouvent un vent un bouc émissaire (ce pourrait être telle technologie, mais aussi la science en général, le mode de gouvernement, le travail...) et lui font expier la faute d'avoir conquis leur adhésion. Cela pourrait-il laisser le politique indifférent ?

Il faut bien comprendre les raisons de l'hésitation à s'intéresser à ce champ d'interrogation et nous y reviendrons. Mentionnons seulement ici : la crainte intuitive qu'il n'y ait pas de solution ; le sentiment que la formation scientifique acquise ne suffit pas pour s'attaquer à pareille difficulté ; l'idée confuse que nos schèmes mentaux - incomparables en efficacité pour tirer le maximum d'une logique fonctionnelle partielle - sont démunis lorsqu'il faut penser la totalité - et pourtant il ne peut être question de retourner à la "pensée sauvage". Qu'à tout cela s'ajoutent des pressions économiques décisives, des défenses d'organisations toutes puissantes, et l'on comprend la difficulté. Mais, précisément, cette difficulté mise en perspective avec l'urgence et la gravité des menaces rend d'autant plus nécessaire l'examen rigoureux et approfondi de notre interrogation fondamentale : face à ces réalités déjà effectives ou en suspens, comment peut se structurer une approche politique ? Comment peut s'exercer encore la quête fondamentale de tout temps qu'est pour les collectivités la maîtrise consciente sur leur vie et leur reproduction ?

Tel est notre axe de recherche. Avant d'annoncer la façon dont est structuré le présent travail - qui ne peut être qu'un jalon dans cette quête très large - il convient de présenter l'itinéraire qui a permis d'aboutir à cette plate-forme d'aujourd'hui.

4. Itinéraire

L'étude du grand risque apparaît comme discipline scientifique d'une assez large audience. La première étape du travail fut donc de réunir le plus grand nombre de textes circulant entre spécialistes, le plus souvent les grandes organisations travaillant aux questions énergétiques. Ces "papiers" abondent. Ils traitent des risques particuliers, les radiations bien sûr, mais aussi l'amiante, les pesticides, le génie génétique, les gaz, les produits dangereux de toute sorte, etc. Ils essaient de définir des méthodologies permettant de dicter des politiques. Ils mesurent des comportements, des attitudes psychologiques. Ils étudient les réactions des foules en cas de catastrophes. Ils examinent les questions d'assurance, etc. Mais il y manquait le plus souvent ce que nous recherchions : l'exposé des choix fondamentaux lors des décisions

d'investissement ; l'exposé des circonstances générales ayant amené à telle ou telle catastrophe ; les leviers sur lesquels peuvent s'exercer encore les choix ; les marges de liberté qui demeurent, les menaces existant plus généralement, etc. Tout cela il fallait le mettre à jour, ou plutôt structurer une interrogation qui permettrait de clarifier tout ce qui restait dans l'ombre par désintérêt, ou par surcroît d'intérêts au contraire, ou par inaptitude plus profonde. La démarche politique exigeait que l'on ne tienne pas pour satisfaisants les raisonnements du type : le calcul indique "l'acceptable" ; il n'y a pas d'autre solution ; il n'y a eu qu'un incident banal... Seule une série de confrontations rigoureuses entre observateurs, textes, discours et expériences permettaient de dépasser l'évidence communément admise et qui bloquait bien rapidement toute réflexion prenant pour objet le choix collectif, la capacité d'une société à conduire de façon claire et ouverte son développement et ses propres transformations.

Pour mener à bien cette tâche, il y avait une voie privilégiée : l'étude de cas très précise rapportée à des contextes bien élucidés. Pareille étude permet justement les recoupements les plus rigoureux et les confrontations les plus serrées. Ce programme méthodologique devait rendre possible une réflexion née d'une « bataille » avec la réalité qui ne s'impose jamais par ses évidences. Cet examen des multiples facettes du réel pouvait conduire à des questions mieux fondées ; il préservait de meilleure manière contre les facilités que peut être tentée de s'offrir une spéculation intellectuelle s'épargnant la confrontation continuelle aux données concrètes.

Nous avons entrepris la recherche sur plusieurs pays, les différences organisationnelles et culturelles étant toujours suggestives, sources d'interrogations très riches. Notre attention s'est immédiatement portée sur la Grande Bretagne, pays qui s'est attaché à l'étude du risque industriel depuis une dizaine d'années, qui a mis sur pied un comité ad hoc à cette fin (comité présidé par Lord Robens, 1970-1972) et qui s'est récemment doté d'une législation et de moyens pensés selon des schémas présentés comme tout à fait nouveaux. La situation de l'Italie apparaissait également intéressante à étudier pour être le scénario inverse : rien de nouveau n'a été apporté depuis bien longtemps dans ce pays qui puisse véritablement aider à faire face aux risques majeurs. Nous avons là deux scénarios contrastés à examiner, ce que nous avons fait en étudiant pour chaque cas les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Mais, plutôt que de faire un état des textes, il nous semblait plus fructueux de saisir la dynamique des processus en cours dans les deux pays en matière de risque majeur. Cela était assez accessible pour le cas de l'Angleterre, dont les dispositions en ce domaine sont en pleine évolution depuis quelques années. Il convenait dans ce cas d'observer le cheminement, les résultats, les biais entre les objectifs et les buts atteints, les pressions exercées par les différentes forces sociales parties prenantes dans

le débat. Pour l'Italie, rien de tel n'existait. Une autre voie, pour saisir de façon dynamique les réponses sociales et institutionnelles au défi posé par le risque, était d'examiner à la loupe ce qui se passait en situation de crise, lors des grandes catastrophes. Ce que nous avons fait.

En Italie, une catastrophe s'imposait à l'analyse : Seveso. La catastrophe, comme on la qualifie parfois en raison notamment du caractère particulier de la dioxine : sa stabilité qui réduit à une large impuissance les services de secours. En Grande-Bretagne, la grande référence était Flixborough, une grande catastrophe connue par l'industrie chimique en 1974 : une usine rasée par la déflagration d'un nuage de gaz. Ces deux cas furent examinés en profondeur; et, pour systématiser l'analyse, une série d'autres accidents furent étudiés dans chacun des pays. Ce travail permettait déjà d'esquisser un scénario possible - à soumettre à la critique -, le Britannique, et un scénario devant être qualifié d'inacceptable, l'Italien. La France était étudiée mais encore laissée quelque peu dans l'ombre pour que l'interrogation ouverte et l'apprentissage ne soient pas gênés ou même bloqués par la proximité ressentie avec les données rapportées ; dans le même esprit, les questions nucléaires étaient approchées avec la plus grande prudence tant elles sont devenues taboues au sens exact du terme.

Sur cette première base, nous avons élargi la réflexion, grâce à une série de rencontres tant à l'étranger qu'en France, pour mieux cerner les grands enjeux, mieux clarifier les cheminements possibles dans ce domaine si complexe qu'est le grand risque industriel. Il convenait de conserver toujours une hiérarchie dans les préoccupations, l'ordonnement des informations, les grilles d'analyses, les disciplines appelées pour éclairer les situations. Car la difficulté majeure pour cette réflexion se situe peut-être à la source, au niveau de l'organisation même de la pensée. Trop focalisée sur une expérience spécifique, une branche particulière d'activité, et elle dérape, prenant le moyen pour la fin, réintégrant encore une logique fonctionnelle partielle quand la question est décidément globale, posée au tout et non seulement à ses composants. Combien de fois nous a-t-il été suggéré de nous en tenir à telle question - le D. D. T., le transport... - et d'éviter l'interrogation transversale ! Cela eut certes été plus aisé mais nous aurait fait passer à côté de l'essentiel : le défi du risque majeur se pose de façon globale à , notre société industrielle, dans l'état actuel des sciences, des techniques et de leur utilisation.

Mais à l'inverse, trop élargie pour traiter avec finesse les différences entre ces constituants du Tout, la pensée risque de se perdre dans des généralisations hâtives et vaines qui rendraient tentant - en guise d'habillage facile mais peu honnête - le recours à une théorisation excessive, un discours globalisant ou une idéologie trop commode. Nous avons donc travaillé sur deux fronts pour tenter d'éviter le plus possible les écueils mentionnés. Il y eut d'une part la confrontation précise des idées, questions, pratiques des uns et des autres dans ce domaine; la mise à l'épreuve des résultats soumis

à des spécialistes d'autres champs mais rompus à l'examen de questions sociales complexes. Cela devait permettre de préciser toujours davantage les hypothèses de base, les déductions, les grilles de lecture, les points d'entrée dans l'analyse des phénomènes, etc. En bref, de disposer peu à peu d'un outil de réflexion générale qui soit opératoire et non aveuglant : faire quelques pas vers une théorie, et non simplement théoriser une pratique à partir des quelques observations qu'il est toujours tentant de brandir comme des « faits »*. Sur l'autre front, nous avons continué nos travaux "sur terrain" avec de nouvelles études de cas: le suivi de quelques catastrophes; et surtout l'étude des risques présentés par de grandes concentrations industrielles, Canvey Island notamment, zone à haute risque de l'estuaire de la Tamise. Pour ce cas, nous avons rencontré les parties prenantes, étudié les rapports, les confrontations au Parlement entre le député local et les gouvernements qui se sont succédé depuis le début de la discussion publique sur "l'acceptabilité" de la situation.

Ces travaux ont permis d'aborder avec plus de facilité les questions françaises et les questions nucléaires ; là encore, une série de rencontres et l'étude du cas de l'accident de Three Mile Island furent des points d'appui essentiels.

Il restait pourtant, entre autres problèmes, à mettre cette information et cette réflexion en perspective historique. Nous avons donc interrogé le passé pour mettre au clair les continuités et les ruptures existant en matière de risque majeur, cela pour éviter encore toutes les facilités qu'offrent la généralisation hâtive ou le simple bon sens.

Cet itinéraire est donc à la base du présent travail. Nous allons maintenant en préciser l'organisation générale.

5. Plan de la thèse

1° Première partie: le dossier, approché sous l'angle de la responsabilité

Comme nous l'avons souligné, la réflexion et l'action politique ne peuvent être exercées qu'en référence étroite avec la réalité effective. Il importait donc, dans une première partie, de présenter le "dossier" du risque technologique.

*Rappelons le mot de Goethe : *Tout fait est déjà une théorie* (2, p. 85-86). Dans la même ligne, le vocabulaire de la philosophie précise :

Fait: *Ce qui est ou ce qui arrive* " en tant qu'on le tient pour une donnée réelle de l'expérience sur laquelle la pensée peut faire fond.

"La notion de fait" quand on la précise" se ramène à un jugement d'affirmation sur la réalité extérieure" (Seignobos et Langlois, *Introduction aux études historiques* 156). Ce terme a donc essentiellement une valeur appréciative. (14, p. 337)

Le chapitre premier fera entrer directement au cœur de la difficulté concrète: nous présenterons une série de cas d'accidents très graves, bien connus dans leurs contours, mais beaucoup moins dans leurs structures essentielles et leur complexité qui, pour être perçues, nécessitent un large détour par l'examen minutieux.

Le chapitre second répond à la nécessité de replacer cette expérience du risque majeur dans une perspective historique. Pour relever l'interrogation : qu'y a-t-il de nouveau aujourd'hui ? Il fallait s'interroger sur les continuités et ruptures observées en ce domaine ; il fallait replacer le risque industriel dans l'univers plus général des multiples risques connus par nos Sociétés industrielles. Cela a été fait en trois sous chapitres :

- . un premier examine la montée du risque technologique durant la période de l'essor industriel et jusqu'à la seconde guerre mondiale ;
- . un second étudie les continuités et nouveautés observées dans l'après guerre, avec la constitution de la grande industrie ;
- . le troisième s'interroge sur les menaces qui existent actuellement et pour lesquelles les cas examinés dans le chapitre précédent représentent autant d'avertissements.

Pour chaque période, nous nous sommes efforcés, comme on l'a dit, de situer le contexte général dans lequel se pose le problème du risque technologique majeur. Certes, cette exigence conduit à des développements supplémentaires mais qui nous sont apparus indispensables : la réflexion sur le risque technologique n'a que trop tendance à faire référence à des "ailleurs" non précisés (désastres naturels, guerres, famine...) ; il fallait réintégrer ces références trop souvent utilisées pour éviter la question à trop bon compte.

Cette première partie comporte de nombreux cas d'illustration. La pauvreté de la documentation synthétique en la matière nous a conduit à ne pas négliger cet apport. Ces éléments ont été présentés dans un esprit assez différent de celui d'autres écrits où nous avons pu puiser: il ne sera guère question ici de "raconter" par le détail des scènes de catastrophes. Ce qui nous importe, ce sont les grandes structures qui modèlent l'action, l'exercice de la responsabilité. Comment a-t-on analysé, prévenu, réparé tel désastre?

De la sorte, cet examen factuel n'est pas une simple compilation de données, mais déjà une réflexion politique. Ainsi, ce qui nous intéresse, par exemple, dans le cas du naufrage du Titanic, ce n'est pas la vie mondaine à bord du paquebot ou les cris déchirants des passagers dans la nuit..., mais le fait, notamment, que le navire n'ait pas pris en compte la série d'alertes qui lui avaient été signifiées. De même, les morts de l'incendie de l'Opéra Comique (1887) n'auraient guère retenu notre attention s'il n'y avait eu débat au Parlement treize jours avant le désastre et si le ministre n'avait pas admis, en cette circonstance, le fait que l'Opéra devait brûler, qu'il y aurait alors inévitablement des centaines de victimes, et que le tout était d'espérer qu'il brûle le plus tard possible... en attendant la réponse de son collègue des Finances. Ces comportements mis à jour

sur les exemples du passé ne pouvaient être ignorés ; car si les réalités changent - et les risques d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier -, les approches organisationnelles, sociales et culturelles sont sans doute plus longues à se transformer.

2° Deuxième partie: la gestion technique du risque majeur

L'organisation de cette seconde partie s'explique aisément. Les Sociétés industrielles ont mis au point un bon nombre de moyens institutionnels, administratifs et juridiques pour maîtriser - prévenir, lutter, réparer le risque industriel. Nous examinerons ces trois points dans le chapitre troisième qui comprendra également une étude de ce qu'a déjà pu apporter le recours à la science et aux techniques de pointe dans le domaine de la sécurité.

Cependant, la gestion technique des risques technologiques rencontre des difficultés. Dans un chapitre quatrième, les limites de cette gestion seront étudiées dans leurs grandes lignes ; cela sera fait en deux temps puisque nous verrons tout d'abord une série de difficultés que nous qualifierons de relatives - des ajustements permettraient de les lever - ; puis des limites beaucoup plus sérieuses, parfois quasi-absolues, pour lesquelles de véritables interrogations sont posées au politique.

3° Troisième partie: la régulation sociale du risque majeur

Si les outils ne suffisent pas, sont-ils au moins bien utilisés? une bonne régulation sociale permet-elle de pallier les difficultés observées au niveau de la gestion ? Le chapitre cinquième examine tour à tour la pratique des trois grands agents impliqués : l'exploitant, l'autorité publique, le citoyen. Les imperfections graves mises à jour par cet examen sont pourtant à compléter.

Dans un chapitre sixième, nous dépasserons l'analyse plus particulièrement axée sur tel ou tel acteur. Nous examinerons les réseaux d'agents modelant des "situations" qui apparaissent également grosses de déboires en matière de risque majeur.

4° Quatrième partie: politique

Sur l'ensemble de cet examen factuel, technique et social, viendra s'articuler la réflexion plus immédiatement politique qui doit porter sur deux dimensions interreliées : l'exercice de la rationalité - nécessaire pour conduire une action cohérente -, l'exercice de la démocratie - nécessaire, au moins jusqu'à un certain degré, admettront les plus réticents - pour que des projets puissent prendre corps, vivre et faire vivre une collectivité. Cette réflexion politique fait l'objet de la quatrième et dernière partie de ce travail.

Quelles sont les interactions entre risque, politique et processus de développement? Nous les avons étudiées en trois chapitres.

Dans le chapitre septième, nous examinons le scénario dans lequel le politique, soucieux de maintenir les pratiques et les projets existants, s'efforce d'écarter les difficultés posées par le risque majeur. Celui-ci est renvoyé en commission technique. Les experts trouveront les réponses, bonnes évidemment, et les gouvernés devront accepter, ou tout au moins tolérer, les choix opérés.

Un second scénario sera étudié dans le chapitre huitième. Ici, le politique accepte de prendre en compte le risque technologique majeur. D'une part, au niveau de la rationalité, il admet de changer assez substantiellement les règles d'action ; d'autre part, au niveau de la démocratie, il accepte d'ouvrir plus largement les processus de décision.

Ce sont là deux types de réponse. Mais elles restent immédiates. Le risque majeur pose une interrogation plus grave. Le risque technologique majeur subvertit le politique : il met en cause à la fois la raison et la démocratie et aussi les rapports entre raison et démocratie, les rapports sociaux et de pouvoir développés sur la base d'une certaine articulation entre raison et démocratie. On voit que ceci pose des questions autrement plus profondes que celles examinées dans les deux précédents chapitres : ce sera l'examen abordé en dernier lieu dans le chapitre neuvième.

Nous verrons alors, en un mot, l'Occident touché dans ses fondements mêmes. Il restera, non pas à désespérer, à chanter les mérites de la chandelle, à écarter la question ou à la laisser à d'autres, mais à entreprendre le vrai travail : examiner les éléments de réflexion à réunir pour faire face à l'inédit.

REFERENCES

- (1) D. COOPER-RICHET Drame à la mine
Le Monde, 25-26 novembre 1979.
- (2) K. JASPERS
La bombe atomique et l'avenir de l'homme
Buchet-Chastel, Paris, 1963 (708 pages)
(Die Atombombe und die Zukunft des Menschen, Piper, München, 1958).
- (3) Advisory Committee on Major Hazards : First Report
Health and Safety Commission, H.M.S.L., London 1976.
- (4) Proposition de directive du conseil sur les risques d'accidents majeurs
de certaines activités industrielles présentée au Conseil le 19 juillet
1979 (n° C 212/4 à 14)
Journal Officiel des Communautés Européennes du 24 juillet 1979.
- (5) F. FAGNANI et J. F. BELHOSTE
Le risque : essai de mise en perspective Futuribles, n° 28, novembre
1977, pp. 107-125.
- (6) J. J. SALOMON
De Lisbonne (1755) à Harrisburg (1979) Futuribles, n° 28, novembre
1977, pp. 5-10.
- (7) J. J. ROUSSEAU
Lettre n° 300, 18 août 1756
Correspondance générale, vol. II, Ed. Dufour-Colin, 1924, p. 306.
- (7) J. J. ROUSSEAU
Lettre n° 300, 18 août 1756
Correspondance générale, vol. II, Ed. Dufour-Colin, 1924, p. 306.
- (9) Le Monde, 11 août 1979.
- (10) J. GRAYSON et Ch. GODARD
Industrial safety and the trade union movement Studies for Trade
Unionists, vol. 1, n° 4.
- (11) S. HARGOUS
Les Indiens du Canada sont contaminés par le mercure, Le Monde, 25-26
novembre 1979.
- (12) Robert POUJADE (Ministre de l'Environnement)
Lettre du 10 février 1971
Nuisances et Environnement, février 1971, p. 25.
- (13) C. M. VADROT
Mort de la Méditerranée,
Le Seuil, Paris, 1977, p. 213.
- (14) A. LALANDE
Vocabulaire technique et critique de la philosophie, PUF, Paris, 1976.